

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 24 JUIN 2022



N° 41/2022

Le 24 juin deux mil vingt-deux à 19 Heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal de la Commune de St Just-en-Chaussée, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Maire de St Just-en-Chaussée, dûment convoqués le 17 juin 2022.

**PRESENTS** : M. Desmedt, Maire ; Mmes Bonnet, Brunet, Bourgoin, MM. Dubouil, Bourgeteau, Convers, Choquet, Adjointes ; Mmes Dollez, Delamarre, Trézel, M. Hamot, Mme Fernandes, MM. Aubry, Rousseau, Mmes Barre, Vigne, M. Matron, Conseillers, formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS** : Mme Desmedt par M. Desmedt, M. Rauzier par M. Convers, M. Moonen par M. Dubouil, Mme Delormel par Mme Fernandes, M. Kwak par M. Choquet, Mme Coulon par Mme Dollez, Mme Flagothier par Mme Bonnet, M. Berthelot par M. Matron.

**ABSENT EXCUSÉ** : M. Lenoble.

**ABSENTE** : Mme Konan.

Secrétaire de séance : Colette DOLLEZ

Nombre de membres en exercice : 28  
Nombre de membres présents : 18  
Nombre de suffrages exprimés : 25  
Votes Pour : 25  
Votes Contre : 0  
Abstentions : 0  
Madame DELAMARRE, présidente du Comité de Jumelage, ne participe pas au vote.

**OBJET** : Attribution de subventions exceptionnelles.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

➤ **DÉCIDE** d'octroyer une subvention exceptionnelle aux associations ci-après désignées :

- Comité de Jumelage : 1 000 €
- Sporting Club St Justois : 2 000 €

Pour copie conforme.



**Frans DESMEDT**  
Maire de St Just-en-Chaussée  
Conseiller Départemental de l'Oise